

**PROCES-VERBAL N°32 DE LA REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 20 Décembre 2024 à 20H**

Convocation en date du : 16 décembre 2024

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Mairie – Chapelle d'Huin

Membres en exercice : 13

Secrétaire de séance : Pascal GARNIER

Présents: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Claude DESCOURVIERES, Bruno DECOURVIERES, Pascal GARNIER, Robert GUYOT.

Absents excusés : Marie-Odile GARNIER (procuration à Robert GUYOT), Christophe REGNIER (procuration à Cédric BRAGARD) et Laurie MAUGAIN

Absents : Philippe GROS, David LETONDAL, Mikaël NICOLAS.

7 membres présents à la réunion : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal n° 31 du 28 novembre 2024
- Mise à jour de la longueur de voirie communale
- Autorisation au Maire d'engager & mandater des dépenses d'investissements
- Questions diverses

Approbation à l'unanimité du PV du Conseil municipal n°31 du 28 novembre 2024

1. Mise à jour de la longueur de voirie communale

Le Maire rappelle le décret d'application du 11 août 2024 de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) qui impose à toutes les communes d'identifier et de nommer l'ensemble des voies ouvertes à la circulation terrestre, qu'elles soient privées ou publiques ainsi que les enjeux pour la commune. La prestation de référencement a été confiée à Géoptis qui a rendu son travail le 16 décembre 2024. Trois chemins sont renommés dans la liste présentée : Chemin du Fer à cheval (n° 50), Chemin de la Bonne aventure (n°16) et Impasse de la Combe (n° 10). Une nouvelle voie est créée au Souillot : Impasse du Chazal. Ceci étant acté par les conseillers municipaux, Madame Le Maire propose de mettre à jour la longueur de la voirie communale comme présentée par Géoptis modifications incluses , à savoir :

Type de voie	Longueur Totale en ml	Glossaire
Voies communales	34 783	Voie faisant partie du domaine public communal, le classement ou déclassement est prononcé en conseil municipal
Places	245	Voie communale à caractère de place
Chemins ruraux	20 779	Voie appartenant aux communes, affectées à l'usage du public, qui n'ont pas été classées comme voies communales

Chemins d'exploitation	9 873	Cheminement privé desservant à partir d'une voie publique des parcelles qui en sont éloignées
Départementales	14 559	Voies gérées par un département
Total (en ml)	80 239	

DELIBERATION
DCM n°120122024

2. Autorisation au Maire d'engager & mandater des dépenses d'investissements

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1 Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art 3 : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites a budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Budget communal :

	Prévisions en 2024	25 % des crédits ouverts
Chapitre 21	350 000 €	87 500 €
Chapitre 23	10 000 €	2 500 €

Budget eau :

	Prévisions en 2024	25 % des crédits ouverts
Chapitre 23	80 281.23 €	20 070.30 €

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION
DCM n°220122024 et DCM n°320122024

3. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Noël des Séniors : 13 colis simples et 6 colis doubles seront distribués avant Noël ; 24 personnes se sont inscrites pour le repas qui aura lieu vendredi 17 janvier 2025 à la salle des fêtes.
- ✚ Les conscrits ont demandé la petite salle pour le réveillon. Ils apporteront leur aide pour la débarrasser pendant les vacances de Noël et la remettront en ordre le 4 janvier 2025.
- ✚ Urbanisme : DP déposée par Dominique Faivre pour pose de panneaux photovoltaïques Parcelle ZO n°100 ; DP déposée par Ludovic Orsat pour un abri de jardin Rue des tilleuls Parcelle ZN n° 156 ; DP déposée par Anthony Javaux pour construction d'une piscine & modification de façade Parcelle ZN n° 37.
- ✚ Les vœux du Maire auront lieu Samedi 4 Janvier 2025 à 11 heures 30 à la salle des fêtes.
- ✚ Samedi 4 janvier 2025 à 19 heures à Evillers : Le Président de la CCA 800 présentera ses vœux à la population en même temps que ceux du Maire du village.

La séance est levée à 21 H 50.

La secrétaire de séance,
Pascal GARNIER.



Le Maire,
Béatrice PRITZY.